

VIENNE PASSION OUVERT DU MARDI AU SAMEDI DE 9H00-12H00 ET DE 14H00-18H00 FERME LE LUNDI 6 ALLEE DES PLANTES 86240 FONTAINE LE COMTE Tél. : 05.49.18.58.90 E-mail : dmviennepassion@gmail.com	Date facture 19/04/2025 N° facture FAC715250400188 N° commande CDC715-25040038 Vous avez été servi par Nicolas Référence : MAC-25040016812	Réf. client 2019021110 Nom MILORD Prénom MICHEL Adresse 5 RUE DE PROVENCE APPART 97 1ER ETAGE SUD 86000 POITIERS Mail milord.michel@neuf.fr Portable 0629136495
--	---	--

Type de véhicule : Fourgon	N° Immatriculation DR-715-FH	N° Série
Marque FONT VENDOME	Kilométrage 60 387	
Modèle LEADER CAMP		

Code article	Désignation	Qté livrée	Prix net TTC	Montant net TTC
FPPEC1	PRISE EN CHARGE/RESTITUTION	1,00	30,00	30,00
Référence client : MAC-19070002102 Référence client : MAC-19070002102				
T715159850	CHARGEUR NE287 17A	1,00	225,00	225,00
Référence client : MAC-19070002102				
466090	CHARGEUR 4 AMP INOV.	1,00	29,00	29,00
Référence client : MAC-19070002102 dont éco-participation DEEE unitaire : 0,82 € TTC				
MOPA02	RPLT CHARGEUR	2,00 HR	103,70	207,40
Référence client : MAC-19070002102				
MOPAPFA	CONSOMMABLES DIVERS	1,00	13,00	13,00
Référence client : MAC-19070002102				
RECYCL	TRAITEMENT DES DECHETS	1,00	2,52	2,52
Référence client : MAC-19070002102				
Garantie commerciale de 12 mois à compter de la date d'achat. Conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.				

Vos règlements :		
Mode de règlement	Montant	Date
Carte bleue	506,92	19/04/2025

Remises frais et ports :	
Eco-participation DEEE TTC	0,82
Montant total HT	422,43
TVA 20,00 sur 422,43	84,49
TVA acquittée d'après les débits	
Montant total TTC	506,92

Vos points fidélité	
Cumul de points sur la facture :	0
Solde de points acquis à date :	

Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété sera effectif après le règlement intégral de cette facture".
En cas de retard et délai de paiement, une pénalité égale au taux de base bancaire + 4 points sera automatiquement appliquée à compter de la date d'exigibilité convenue. L'indemnité forfaitaire plafonnée à 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement sera à la charge de l'Acheteur et ne sera pas soumise à la TVA.

